



A toutes les Missions permanentes auprès des Nations Unies

La Mission permanente de la France auprès des Nations Unies, en collaboration avec l'Ecole Nationale de la Magistrature, l'Académie internationale des principes de Nuremberg et l'Institut international de Syracuse pour la justice pénale et les droits de l'Homme

a le plaisir de vous inviter à l'évènement intitulé

« Ethica – Présentation des 25 principes déontologiques pour les juges pénaux internationaux »

qui se déroulera le

**mardi 24 octobre 2023
de 13h15 à 14h30**

**Salle de conférence 6 (CR6), UN
dans le cadre de la Semaine du droit international 2023.**

Les 25 principes déontologiques, adoptés à Paris le 15 mai 2023, ont été publiés en [français](#), [anglais](#) et [espagnol](#) le 22 septembre 2023.

Evènement organisé avec interprétation français / anglais
Programme joint à cette invitation

Nous nous réjouissons de votre participation.

Note conceptuelle

Ethica - Présentation des 25 principes déontologiques pour les juges pénaux internationaux, adoptés à Paris le 15 mai 2023

**Side event – Semaine du droit international à New York
Salle de conférence 6 (CR6), UN
24 octobre 2023 – 13h15 - 14h30**

Evènement organisé avec interprétation simultanée français/anglais

Le projet Ethica

Né à la suite de la Déclaration de Paris sur l'efficacité de la justice pénale internationale, le projet *Ethica – Vers une déontologie commune des juges pénaux internationaux* vise à étudier les enjeux d'éthique et de déontologie dans la justice pénale internationale. Mené par l'École nationale de la magistrature, l'Académie internationale des principes de Nuremberg et l'Institut International de Syracuse pour la justice pénale et les droits de l'Homme, ce projet est soutenu par la France grâce à la contribution financière du ministère de l'Europe et des Affaires étrangères et d'Expertise France.

Les recherches et réflexions effectuées dans le cadre d'*Ethica* ont eu pour résultat le développement d'un guide contenant une série de principes et de lignes directrices à destination des juges des juridictions pénales internationales, publié le 22 septembre 2023 en [français](#), [anglais](#) et [espagnol](#). Ces principes ont été identifiés et approuvés par le groupe international d'experts réunis au cours de deux séminaires tenus respectivement le 6 février 2023 à Nuremberg et le 15 mai 2023 à Paris. Ce groupe de haut niveau est composé de Présidents de juridictions pénales internationales ainsi que de représentants actuels et anciens de ces juridictions, d'organisations internationales, de la société civile, et du monde académique.

Dans ses discussions, le groupe d'experts a pu s'appuyer sur le travail de recherche approfondi effectué, pendant près d'un an, par le Comité Scientifique du projet composé d'experts émérites possédant une expérience et des connaissances profondes et transversales, en particulier en matière d'éthique judiciaire et de justice pénale internationale.

Les Principes déontologiques pour les juges pénaux internationaux ont vocation à offrir des pistes de réflexion à tous les juges pénaux internationaux au sujet des problématiques déontologiques auxquelles ils pourraient être confrontés. Les Principes déontologiques n'entendent pas dicter une

ligne de conduite précise ; il incombe à chaque juge de déterminer la marche à suivre à la lumière des circonstances pertinentes. En outre, ils doivent être lus en parallèle avec les codes de déontologie existants et les dispositions applicables devant les divers tribunaux pénaux internationaux encadrant les devoirs et responsabilités des juges.

L'évènement

L'évènement permettra de faire le bilan des questions de déontologie en justice pénale internationale et de présenter les enjeux et défis auxquels sont confrontés les juges pénaux internationaux. En réponse à ce bilan, les Principes déontologiques identifiés dans le cadre du projet Ethica seront présentés par son comité scientifique. Ils proposent notamment de répondre à des questions telles que : un juge pénal international peut-il être membre de conseils d'administration ou conseils consultatifs ? Un juge pénal international peut-il être membre d'un parti politique ? Faut-il encadrer la vie privée d'un juge pénal international ? Enfin, une ouverture sera faite sur le futur de la pratique des juridictions internationales et sur les moyens à disposition des juges pénaux internationaux pour intégrer ces principes éthiques à leur travail quotidien, suivie d'une session de questions/réponses avec le public.

Programme

Remarques introductives et conclusives

- *Pauline GIRERD, Sous-directrice du département international, Ecole nationale de la magistrature française*
- *Christoph SAFFERLING, Directeur de l'Académie internationale des principes de Nuremberg*
- *Jean-François THONY, Président de l'Institut International de Syracuse pour la justice pénale et les droits de l'Homme*

Modérateur

- *Diégo COLAS, Directeur des affaires juridiques du Ministère de l'Europe et des Affaires étrangères français*

Panélistes

- *Nicolas GUILLOU, juge aux Chambres spécialisées pour le Kosovo, directeur du Comité scientifique du projet Ethica*
- *Hanna Sofia DREIFELDT-LAINE, Juriste hors classe, Bureau des affaires juridiques des Nations Unies, participante au groupe d'experts internationaux du projet Ethica*
- *Graciela Susana GATTI SANTANA, Présidente du Mécanisme international appelé à exercer les fonctions résiduelles des tribunaux pénaux, participante au groupe d'experts internationaux du projet Ethica*
- *Ekaterina TRENDALOVA, Présidente des Chambres spécialisées pour le Kosovo, participante au groupe d'experts internationaux du projet Ethica*